

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 2 juillet 2019**

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le deuxième jours de juillet deux mille dix-neuf (2019) à 19 h 00, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

**Présences:**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Aucun citoyen présent à l'assemblée.

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19 h 00, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Diane Bérubé directrice générale par intérim, rédige le procès-verbal.

Avis de remise de convocation certifiant avoir reçu de main à main, l'avis pour la séance spéciale et signée par tous les conseillers.

**2019-07-596.2**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2019-07-597.3.1**

**3.1 Dépôt, ratification et approbation des décisions et du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019**

**ATTENDU** la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2019;

**ATTENDU** l'absence lors de ce conseil du secrétaire-trésorier et du secrétaire-trésorier adjoint;

**ATTENDU** l'article 201 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) concernant la signature du secrétaire-trésorier au procès verbal;

**ATTENDU** que le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 10 juin 2019 a été préalablement transmis aux conseillers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Danielle Gagné  
Appuyé par Suzanne Rhéaume  
Et résolu :

**Que** ce conseil ratifie toutes les décisions prises lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019;

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 soit ratifié et approuvé en sa forme et teneur;

**Que** ce conseil autorise la directrice générale par intérim à signer le procès-verbal et à l'insérer au livre des délibérations.

2019-07-598.4

**4. Autorisation de signature du contrat de Madame Sonia Ouellet**

**Que** le conseil autorise Madame Ghislaine Daris, mairesse et Madame Diane Bérubé, directrice générale par intérim à signer le contrat.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 19h15 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Ghislaine Daris  
Mairesse

---

Diane Bérubé  
directrice générale par intérim

\*\*\*\*\*